

N^o 20.

Mariage de
Péïard
Louis Pol
et de
Wallenwurff
Sylvie

15 avril 1906

L'an mil neuf cent six, le quinze aout, à sept
heures du matin, prononçant nous Joseph Vriss, maire,
remplissant les fonctions d'officier de l'état civil de la
commune de Vaires, canton de Monthermé, arrondis-
sement de Mézières, département des Ardennes, ont
comparu publiquement dans la maison commune
Louis Pol Péïard, moniteur, âgé de vingt-trois ans,
 domicilié à Vaires né à Monthermé le sept mars
mil huit cent quatre-vingt-trois, fils unique de
Henri Thodore Alexandre Péïard, âgé de quarante-six
ans, menuisier et de Jeanne Mathilde Bally, son

épouse, âgée de quarante-huit ans, ménagère, tous deux domiciliés à Givet et tous deux, ici projets et consentants d'une part; et Sylvie Wallendorff
épouse profession, âgée de trente-sept ans, domiciliée à Vaijoux, née à Origny, Belgique, le vingt-deux mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, fille unique de Jacques Wallendorff, âgé de cinquante-trois ans, charpentier et de Marie Thérèse Haudry, son épouse, âgée de quarante-six ans, tous profession, tous deux domiciliés à Givet et tous deux ici présents et consentants, d'autre part; lesquels nous ont reçus de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites en notre commune les dimanches vingt-neuf juillet et cinq août mil neuf cent six et dans celle de Givet les mêmes jours mois et an sans qu'aucune opposition nous ait été signifiée, non plus qu'à l'officier de la ville susdite ainsi qu'il résulte du certificat en date du huit août présente année. Nous nous sommes fait remettre les actes de naissance des futurs époux, le certificat de publications et de non opposition ci-dessus mentionné, lesquelles pièces sont publiquement légalisées et suivent paraphées par nous et par la partie produisante dessus jointes et annexées au présent acte. Nous avons ensuite interrogé les conjurants de nous déclarer s'il a été fait un contrat de mariage, lesquels nous ont répondu négativement. Ayant aussi fait lecture aux parties de ces pièces et du chapitre six du titre du mariage au code civil, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent prendre pour mari et pour femme et chaum leur ayant répondu séparément et affirmativement, sur

71

Stélarus au nom de la loi que Louis Pol Pierard
et Sylvie Wallendorff sont unis par le mariage.
De quoi nous avons fait le champ dressé acte en présence
de Joseph Billy, âgé de quarante trois ans, mon-
leur oncle de l'épouse, de Gustave Billy, âgé de
trente deux ans, moniteur, cousin germain de l'é-
pouse, tous deux domiciliés à Moudzerné ; de
Christian Wallendorff, âgé de vingt sept ans, moniteur
domicilié à Vaisseix, frère de l'épouse et de Paul
Hayot, âgé de trente deux ans, moniteur, domicilié
à Renné, beau-frère de l'épouse. Et après que nous
les avons donné lecture dudit acte, les comparants
et témoins l'ont signé avec nous.

Pierard Wallendorff & Wallendorff

A Stavelot Pirayoz Billy 222

J. Billy G. Billy

J. Hayot J. Paul Wallendorff

Louis

S.